

MARDI 15 JUIN 2021

journée nationale de grève et d'actions pour l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique

Vol des congés ● Gel du point d'indice ● Lignes directrices de gestion de l'austérité ● Suppression des CHSCT ● Remise en cause des commissions de réforme, alors que l'on assiste partout à l'aggravation des conditions de travail, de la souffrance, des risques psycho-sociaux ● Mise à mort de la Fonction publique de carrière ● Détachement d'office des fonctionnaires dans des entreprises privées en cas de concession d'un service, d'externalisation, de privatisation ! ● Restrictions au droit de grève, qui est une liberté démocratique ● Vers une fin de l'égalité de traitement, de l'unicité des grilles et du point d'indice ● Liquidation du statut de la fonction publique et mise en place par ordonnance d'un « code de la Fonction publique » (passage des droits collectifs attachés à la personne à des pseudos droits renégociables attachés à la collectivité ou à l'administration, donc aggravation de l'individualisation) ● Poursuite de l'offensive contre les régimes particuliers de retraite, dont notre CNRACL !

Pour nos droits collectifs, nos acquis, nos libertés, c'est en marche arrière toute !

Pour Macron et ses amis de la finance, il faut privatiser, privatiser, privatiser ! Ce qui passe par réduire les « coûts » disent-ils et baisser les masses salariales. Ce n'est pas au virus que Macron a déclaré la guerre, c'est aux services publics territoriaux... et aux agents chargés de les mettre en œuvre !

Et le gouvernement n'hésite pas à utiliser l'état d'urgence sanitaire pour accélérer ses plans !

Aux collègues agents publics qui ne sont pas fonctionnaires, nous disons : ces mesures d'individualisation, contre les droits collectifs, ne pourront avoir que des conséquences négatives pour l'ensemble des personnels.

Pour cela notre statut national est de trop

Pour cela il faut contourner la libre administration des communes et replacer les collectivités sous l'autorité du préfet, comme avant 1981. Il est choquant que certains élus locaux, partisans du vol des congés notamment, collaborent à de tels objectifs !

Leur transformation, c'est la corde autour du coup pour les premiers de corvées !

Tout cela prépare la mise en œuvre de la loi 4 D (décomplexification, déconcentration, décentralisation, différenciation) qui entend mettre les territoires, les régions, les salariés en concurrence, faire des services publics un « socle minimum », pour le plus grand bénéfice des requins de la finance et des entreprises qui déjà profitent des externalisations et gavent leurs actionnaires avec l'argent public.

Ensemble, de toutes les filières, de toutes les professions, de toutes les collectivités et établissements publics, faisons du 15 juin une étape dans la construction du rapport de force pour l'abrogation de cette loi honteuse.

**L'organisation de rassemblements et manifestations unitaires
est d'ores et déjà engagée dans un grand nombre de départements.
Un rassemblement convergent sera organisé
à Paris (Bercy) le 15 juin de 12h à 14h,
à la suite de ce rassemblement nous partirons en manifestation
en direction de l'Hôtel de Ville de Paris**

**Dans la France républicaine, héritière des plus
grandes traditions démocratiques issues de la
Révolution française, nous avons une tradition :
lorsqu'une loi est injuste, nous la combattons !**

**Contre le vol des congés, nous assistons aujourd'hui à des
mobilisations massives dans les collectivités.. Contre les
réorganisations, les restructurations, les plans de suppression
de poste, le « new management agile » qui étouffe l'ensemble
des agents, dont l'encadrement, oui les territoriaux sont en
colère !**

- Pour le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis 10 ans,
- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique,
- Pour mettre en œuvre notre campagne des 10% et revendiquer la diminution du temps de travail

**La journée du 15 juin 2021 est appelée dans toute la Fonction
publique (Etat, hospitalière, territoriale) par l'intersyndicale
nationale CGT, FSU, SUD, FAFPT**

Bien entendu comme c'est toujours le cas dans la Fonction publique territoriale, des actions sont prévues localement en direction des conseils municipaux, communautaires en fonction d'agendas locaux. Les dates ne s'opposent pas mais se complètent.